



Droits d'un pere divorcé qui ne sait pas ou habite sa fille

Par **maikeskonfoula**, le **10/11/2008** à **19:20**

bonjour

je suis divorcé et la mere de ma fille considere que aucunes decisions ne me concernent. En effet elle veint de la changer d'ecole en cours d'année sans me consulter et refuse de me communiquer son adresse.

le divorce ayant ete prononcé quand ma fille n'etait pas encore scolarisée je ne peux aller la chercher a l'ecole sur mes weekends de garde que si sa mere est d'accord ce qui n'est possible que si je lui laisse recuperer ma fille a l'heure qu'elle desire le dimanche ou d'autres conditions...

Est ce qu'une action devant le jaf est necessaire et si oui dans quelles modalités.
en vous remerciant